Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_5-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_2_5

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Finances / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts ;
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
Vu l'avis de la commission communale « Economie, finances » du 23 février 2026 ;

M. Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer les taux d'imposition pour le compte de l'année 2026, comme suit :

	2025	Proposition 2026
Taxe d'habitation	13,89 %	13,89 %
Taxe foncière sur le bâti	38,21 %	38,21 %
Taxe foncière sur le non bâti	48,24 %	48,24 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2026,**

- **Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2026,**

- **Fixe le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) pour l'exercice 2026**

- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_5-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2026

